

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 8 Avril 2021 à 17 H 00**

Le huit Avril deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 2 Avril 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Dix-huit) :**

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents au moment du vote (une dont un pouvoir) :**

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

**Délibération n° 2021.018 : Création Aménagement Parc Municipal : Tranche 1 –  
Sécurisation - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 11 Février 2021, ceux-ci avaient validé et approuvé Création Aménagement d'un Parc Municipal : Tranche 1 – Sécurisation pour un montant de 144 800 € HT et sollicitaient une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 39 164 € correspondant à 27.04 % du projet.

Il propose de solliciter le Conseil Départemental du Rhône pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 % soit 43 440 € HT.

*Montant de l'opération*

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Travaux de sécurisation	144 800 €	173 760 €

*Demandes de Subvention pour cette opération*

Subvention Région	27.047 %	39 164.00 € HT
Subvention Département	30.000 %	43 440.00 € HT
Autofinancement	42.953%	62 196.00€ HT
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>144 800.00€ HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 17 voix POUR/0 Voix CONTRE/2 Abstentions (Mmes JEANTROUX et EUKZUZIAN)

- APPROUVE la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône telle que définie dans le tableau ci-dessus



Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 8 Avril 2021

Le Maire,  
Marc DEBRIGUE

*Affichage le 30 avril 2021*